



## CQP Technicien/ne de Maintenance des Matériels de Construction et de Manutention en Atelier

### CPNE

Convention Collective  
Nationale des entreprises  
de la maintenance,  
distribution et location de  
matériels :

- Agricoles,
- De travaux publics, de bâtiment et de manutention
- De motoculture de plaisance et activités connexes

**SDLM 3131**

**N°IDCC : 1404**

### Description de la qualification

- Le/la technicien/ne de maintenance des matériels de construction et de manutention en atelier assure l'ensemble des **opérations de maintenance préventive** et **curative** des matériels de **construction** et de **manutention**.
- Il/elle analyse les **informations techniques** en sa possession, réalise un **premier diagnostic** des **dysfonctionnements** ou des pannes, **identifie** les **interventions techniques** à mettre en œuvre et assure la **réparation** et l'**entretien** du matériel dans le respect des règles de qualité, d'hygiène, de sécurité et de respect de l'environnement et des consignes en vigueur. Il/elle peut réaliser la **préparation des matériels neufs** ou le **reconditionnement des matériels d'occasion**. Il/elle peut également réaliser leur **mise en service**. Il/elle assure la **traçabilité** de ses interventions au travers des outils à sa disposition dans l'entreprise.
- Dans certaines entreprises, il/elle peut être en contact direct avec les clients lors du dépôt des matériels à entretenir ou réparer par le client et de leur restitution, au cours de laquelle il/elle peut délivrer des informations techniques.
- Le/la technicien/ne de maintenance des matériels de construction et de manutention en atelier peut exercer ses activités au sein d'entreprises assurant la **distribution des matériels** pour **une** ou **plusieurs marques**, pour des entreprises assurant la **réparation des matériels** ou pour des entreprises assurant la **location des matériels**.

### Public concerné

- Jeunes de moins de 26 ans dans le cadre d'un contrat de professionnalisation
- Salariés (CPF, période de pro A...)
- Demandeurs d'emploi
- Accès par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE)



## Cycle de formation

- ⚙ Référentiel modulaire (6 unités de compétences réparties en 3 blocs de compétences)
- ⚙ Durée indicative de formation (pour l'ensemble des compétences) : 900 h sur 18 mois

## Organismes formateurs

- ⚙ Institut Nicolas Barré - Armentières (59) - tél : 03 20 77 06 07
- ⚙ Greta de Haute-Saône / Lycée Henri Fertet - Gray (70) - tél : 03 84 76 07 46
- ⚙ Ensemble scolaire Isaac de l'Étoile - Poitiers (86) - tél : 05 49 50 34 12

## Niveau requis

Le CQP est accessible aux candidats disposant d'une certification de niveau IV ou d'une expérience professionnelle dans le domaine de la maintenance.

## Classification convention collective à l'issue de la formation

A 80, niveau III

## Référentiel de compétences

### **Bloc de compétences 1 – Pré-diagnostic d'un dysfonctionnement ou d'une panne sur un matériel de construction et de manutention**

- ⚙ UC1.1 : Réaliser le pré-diagnostic d'un dysfonctionnement ou d'une panne sur un matériel de construction et de manutention
- ⚙ UC 2 : Mettre en œuvre les règles d'hygiène, de qualité, de sécurité, de respect de l'environnement en vigueur dans l'entreprise lors du diagnostic

### **Bloc de compétences 2 : Réalisation d'interventions techniques sur un matériel de construction et de manutention en atelier**

- ⚙ UC 2.1 : Réaliser des interventions techniques sur les systèmes et éléments mécaniques d'un matériel de construction et de manutention (systèmes hydrauliques et hydrostatiques, les organes de transmission, de direction, de freinage, les liaisons au sol et la motorisation thermique)
- ⚙ UC 2.2 : Réaliser des interventions techniques sur les systèmes électriques, électroniques, d'informatique embarquée et sur les moteurs électriques d'un matériel de construction et de manutention
- ⚙ UC 2.3 : Mettre en œuvre les règles d'hygiène, de qualité, de sécurité, de respect de l'environnement en vigueur dans l'entreprise

### **Bloc de compétences 3 : Préparation, traçabilité des interventions techniques sur les matériels de construction et de manutention et transmission d'informations**

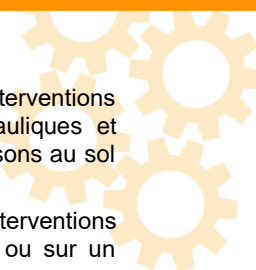
## Modalités d'évaluation

### **Bloc de compétences 1 – Pré-diagnostic d'un dysfonctionnement ou d'une panne sur un matériel de construction et de manutention**

- ⚙ Évaluation des compétences du candidat en entreprise par le tuteur
- ⚙ Évaluation des compétences du candidat, en organisme de formation agréé, par le jury d'évaluation :
  - ⚙ 1 épreuve pratique de pré-diagnostic sur un matériel de construction ou de manutention en organisme de formation agréé (1,5 heure)
  - ⚙ 1 entretien avec les membres du jury d'évaluation concernant la mise en situation + les situations rencontrées par le candidat en entreprise (20 min)

### **Bloc de compétences 2 – Réalisation d'interventions techniques sur un matériel de construction et de manutention en atelier**

- ⚙ Évaluation des compétences du candidat en entreprise par le tuteur
- ⚙ Évaluation des compétences du candidat, en organisme de formation agréé, par le jury d'évaluation :

- 
- ⚙️ 1 mise en situation reconstituée en organisme de formation agréé de réalisation d'interventions techniques sur des systèmes et éléments mécaniques (sur des systèmes hydrauliques et hydrostatiques ou sur des organes de transmission, de direction, de freinage, les liaisons au sol ou sur un moteur thermique) (2 heures)
  - ⚙️ 1 mise en situation reconstituée en organisme de formation agréé de réalisation d'interventions techniques sur les systèmes électriques, électroniques, d'informatique embarquée ou sur un moteur électrique (2 heures)
  - ⚙️ Entretien avec les membres du jury d'évaluation sur les mises en situation réalisées + sur les interventions techniques que le candidat a réalisées en entreprise (20 min)

### **Bloc de compétences 3 : Préparation, traçabilité des interventions techniques sur les matériels de construction et de manutention et transmission d'informations**

- ⚙️ Évaluation des compétences du candidat en entreprise par le tuteur
- ⚙️ Évaluation des compétences du candidat, en organisme de formation agréé, par le jury d'évaluation :
  - ⚙️ 1 étude d'un cas pratique liée à une intervention technique (1 heure de rédaction + restitution de l'étude de cas : 30 minutes)  
La situation est présentée au candidat, des documents lui sont fournis (y compris de la documentation technique en anglais)
  - ⚙️ Entretien avec les membres du jury d'évaluation sur l'étude de cas et ses activités en entreprise (20 min)

### **Modalités de certification**

Validation totale ou partielle du CQP par le jury paritaire de certification sur dossier + entretien